

Comme le *Daily British Columbian* affirmait dans son article du 8 février et celui qui endossait les observations du sénateur McInnes qu'une enquête était absolument nécessaire, j'adressai la lettre suivante aux éditeurs de ce journal.

LE PÉNITENCIER DE NEW-WESMINSTER,
5 septembre 1889.

MM. KENNEDY, FRÈRES, éditeurs.

Daily British Columbian, New-Westminster.

MESSIEURS,—On a attiré mon attention sur un article publié dans le *Daily British Columbian* du 8 février dernier au sujet de la réforme de la prison et j'y trouve le passage suivant :

“ Si la moitié de ce que l'on raconte au sujet de notre propre institution provinciale est vraie une enquête est absolument nécessaire.”

Je suis informé de plus qu'un autre article de votre journal endossait les observations générales faites par le sénateur McInnes au Sénat pendant la dernière session au sujet de l'existence d'abus et irrégularités dans ce pénitencier.

En présence de ces publications j'ai l'honneur de vous dire que je serai heureux, dans le cours de ma présente visite à cette institution, de faire toute enquête qui pourrait être nécessitée par les faits parvenus à votre connaissance et auxquels vous faites allusion dans votre journal.

En conséquence si vous voulez bien, soit me fournir vous-mêmes la preuve, soit me donner les noms de toute personne en état de démontrer qu'il se commet des abus ou irrégularités, je vous promets une enquête soigneuse à laquelle je vous prie d'assister.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé) JAS. G. MOYLAN.

Suit la réponse à cette lettre :—

BUREAU DU *British Columbian*,

NEW-WESTMINSTER, C. B., 6 septembre 1889.

MONSIEUR,—Votre lettre du 5 courant a été dûment reçue. Vous trouverez une réponse suffisante à la proposition qui y est contenue aussi bien qu'une rectification de l'erreur manifeste que vous commettez au sujet de la position prise par ce journal relativement à l'enquête sur l'administration du pénitencier de la C. B., à la fin de l'article du 6 février dernier que vous avez bien voulu citer. Nous vous soumettons donc l'extrait suivant, qui commence par la phrase mentionnée dans votre lettre :—

“ Si la moitié de ce que l'on raconte au sujet de notre propre institution provinciale est vraie, une enquête est absolument nécessaire. Il est vrai que ces histoires sont dites par des détenus après leur sortie de prison. Doit-on prendre la parole d'un prisonnier? Il se peut que non. Cependant qui pourra exposer les abus commis aux pénitenciers si les détenus ne le font pas? On ne doit pas s'attendre que les coupables se déclarent eux-mêmes. *Il serait bon que les autorités fédérales fissent une enquête de temps à autre* PAR L'ENTREMISE D'UNE COMMISSION SPÉCIALE COMPLÈTEMENT EN DEHORS DU SERVICE. *Cette méthode pourrait varier la monotonie des rapports.* Les institutions qui sont bien conduites n'auraient aucune injustice à souffrir, et l'on découvrirait et redresserait les torts s'il en existait.” Nous citons aussi plus bas les observations si justes du sénateur McInnes à ce sujet devant le Sénat, à la date du 24 avril dernier :—

“ Il y a un pénitencier à moins d'un mille de l'endroit où je demeure à New-Westminster. On croit qu'il se commet beaucoup d'irrégularités dans l'administration de cette institution. Je ne porterai pas d'accusations dans le moment, mais je crois les rumeurs bien fondées, et lorsque le temps en sera venu je crains qu'il ne soit de mon devoir de demander une enquête faite par des personnes tout à fait indépendantes de l'inspecteur des pénitenciers ou du gouvernement, comme par exemple un juge de la cour